

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sophie Dufour

<https://www.cadre21.org/membres/fa0d1ea10a91d34f96380ce1>

Date d'obtention : 2022-06-29 19:54:55



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode basée avant tout sur la bienveillance et la partenariat entre les différents milieux afin d'avoir les jeunes au coeur de l'intervention.

Intervention rapide et efficace. Sans voir les photos, mais en ayant toutes les informations nécessaires en main.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me sentir outillée dans les démarches à entreprendre dans un cas de sextage.

Poser les bonnes questions afin d'avoir une vue d'ensemble sur la situation (amorce, nature, intention, étendue). Confiscation des cellulaires en étant appuyé sur des assises légales.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Attitude d'ouverture sans jugement. Bienveillance.

Sentiment de détresse de la victime et des acteurs impliqués.

Préserver la confidentialité.

Ne jamais consulter les images.